



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfip.info

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

FLASH INFOS

Juillet 2017

LES BULLETINS DE PAYE EN LIGNE SONT DESORMAIS DISPONIBLES POUR TOUS



Le décret n°2016-1073 du 03 août 2016 donne le coup d'envoi à la dématérialisation des bulletins de paie, des attestations fiscales des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires.

Chaque ministère précisera par arrêté les modalités pratiques pour le passage à cette dématérialisation avant le 1^{er} janvier 2020.

La DGFiP étant en charge de ce projet, il est naturel que l'expérimentation concernant notre Ministère se fasse dans notre direction.

1) OBJECTIF :

Mettre ces documents à disposition pendant toute la carrière de l'agent et 5 ans après son départ en retraite, sur un espace numérique sécurisé et accessible depuis internet.

A terme, ce service concernera également les bulletins de pensions.

La fin du flux papier doit intervenir au début du 2^{ème} semestre 2018.

2) POURQUOI ?

La gestion des bulletins de paie nécessite temps et argent ; la dématérialisation va permettre de :

- réduire les délais d'obtention du bulletin (entre 1 et 4 mois suivant les ministères) ;
- réaliser des économies de papier (30 millions de bulletins de paye sont édités chaque année) ;
- supprimer les manipulations d'envoi ;
- permettre des économies d'affranchissement.

3) COMMENT ?

La DGFIP a créé un Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) qui héberge ces documents au format PDF, accessible depuis ce site : <https://ensap.gouv.fr>

La création du mot de passe nécessite lors de la 1ere connexion de disposer des éléments suivants : nom/date de naissance/numéro de sécurité sociale/IBAN.

Le mot de passe devra comporter des majuscules/minuscules/chiffres pour être accepté.

Lors des connexions suivantes, l'accès à l'ENSAP s'effectuera avec votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe.

4) POUR QUI ?

Sept semaines après l'ouverture du site auprès de huit directions expérimentatrice à la DGFIP, l'activation des comptes est en moyenne de 65 %.

Ce pourcentage s'élève à 50% au niveau de notre Ministère.

Compte tenu de ce succès, **ce service est désormais accessible à tous.**

À l'automne 2017, l'ENSAP sera étendu à l'ensemble des personnels de la Défense, civils et militaires.

Parallèlement, le compte personnel s'enrichira de fonctionnalités de simulation des droits à retraite.

D'ici la fin du premier semestre 2018, les contractuels, nouveaux entrants et agents en poste à l'étranger pourront bénéficier de ce dispositif.

Le déploiement au sein des autres ministères interviendra de 2018 à 2019, selon un cadencement à définir à l'échelon interministériel.

Vous pourrez y retrouver l'ensemble de vos feuilles de paie depuis décembre 2016 ainsi que l'attestation fiscale 2016.



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.
Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à
cgc.bn@dgifp.finances.gouv.fr